



COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2023
DÉLIBÉRATION N° 2023-43

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 6

Conseillers absents : 4

Conseillers représentés : 4

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-trois, le douze juin à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 05 juin 2023, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme -BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET André - BOISSET Vincent - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : BOISSET André à MESTRE Françoise - BOISSET Vincent à SEGOND Eric - LATIL Jessica à BERTHALON Jérôme - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : MESTRE Françoise

Objet : MODIFICATION DES HEURES DE TRAVAIL - CONTRAT ADJOINT
TECHNIQUE

- Vu la délibération du 5 mai 2011 portant création d'un poste d'adjoint technique pour l'entretien des locaux de la Maison de la Vallée à temps non-complet à hauteur de 4.5/35^{ème},

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal la nécessité de modifier les heures d'entretien de la Maison de la Vallée en appliquant un temps non-complet de 6h hebdomadaire à compter du 1^{er} juillet 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
Approuve l'exposé du Maire.

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

ID : 005-210500583-20230612-202343-DE

Autorise le Maire à modifier le poste d'adjoint technique pour l'entretien des locaux de la Maison de la Vallée en appliquant un temps non-complet de 6h hebdomadaires partir du 1^{er} juillet 2023.
Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS



S. BENOÎTE Maire ex par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.